

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**A P.A.J- CENTRE GITAN
Montpellier (Hérault)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

Mars 2012 N° 0341527A_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

A P.A.J- CENTRE GITAN Montpellier (Hérault)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

Mars 2012 N° 0341527A_RT2

ANTEA GROUP FRANCE



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	M. Biesbrouck	Ingénieur d'étude
Vérificateur	Isabelle Durlet	Chef de projet
Approbateur	Christian Arnaud	Chef de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école d'adaptation Association Pour Adultes et Jeunes - Centre Gitan (ETS n° 0341527A) est localisée au n°6 de la rue Dom Vaissette à Montpellier (Hérault, 34), au sud-ouest du centre-ville, dans une zone résidentielle. Cette école accueille environ 20 adolescents âgés de 11 à 16 ans et est constituée d'un bâtiment principal, sans sous-sol ni vide sanitaire et d'espaces extérieurs constitués d'une cour de récréation recouverte d'enrobé en bon état et de 5 zones enherbées utilisées comme jardins pédagogiques.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la présence de plusieurs sites *BASIAS* à proximité de l'ETS. Il s'agit des sites *BASIAS* LRO3400120 (garage automobile ayant motivé le diagnostic), LRO3401069 (dépôt d'hydrocarbures) et LRO3401171 (fabrication de machine comprenant une imprimerie). De plus, la présence d'une ancienne fonderie (*BASIAS* LRO3400323) a été mise en évidence par l'étude historique sans toutefois pouvoir localiser exactement ce site.

La phase 1 du diagnostic a par conséquent conclu à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments, issues des sites *BASIAS* LRO3400120, LRO3401069 et LRO3401171;
- ingestion d'eau potable issue de réseaux d'eau potable traversant potentiellement d'anciens sites *BASIAS*.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur :

- l'eau du robinet dans les sanitaires et dans la cuisine,
- l'air sous dalle au droit de la salle multimédias, de l'atelier et de deux salles de classe,

Les substances recherchées sont les substances associées aux activités recensées pour les sites *BASIAS* retenus dans le cadre du diagnostic.

¹ *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

Les investigations ont été réalisées conformément au programme d'investigation défini à l'issue de l'étude historique et documentaire.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré que :

- aucun des composés recherchés n'a été quantifié dans l'air sous dalle au droit du bâtiment, à l'exception de quelques composés volatils BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes), des hydrocarbures et du tétrachloroéthylène) mesurés à des concentrations inférieures aux bornes basses des valeurs de gestions,
- l'eau du robinet respecte les critères de qualité de l'eau potable,

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'A.P.A.J Centre Gitan (ETS n°0341527A) **en catégorie A : « Les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».